

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 12 Votants : 12

Le mercredi 17 décembre 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

Etaient absents :

Madame Curiellet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Madame Sylvie Boistard est élue secrétaire.

1. GENERALITES

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 27.11.2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2025 a été approuvé.

2. Comptes-rendus des commissions extra communales

Commission environnement :

- Plusieurs devis ont été demandés pour des toilettes sèches à placer vers les pistes d'alpin au Désert. Les devis seront comparés lors l'élaboration du budget.

- Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) propose un accompagnement de la commune sur la trame noire*. Il s'agit de diagnostics qui permettent de croiser les données naturalistes et environnementales et d'éclairage nocturne de la commune, afin d'identifier des pistes d'action à mettre en place sur la commune. Cette action est complémentaire avec l'engagement dans l'Atlas de la biodiversité communal (ABC). La participation à ce projet ne représente que peu d'investissement pour la commune (environ 2 réunions), et sera entièrement réalisé par un prestataire, pris en charge par le PNRC.

* Trame noire : Les habitats naturels sont affectés par la lumière artificielle, qui dérangent la faune nocturne et la flore (par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur

habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux). Dans le même esprit que la trame verte et bleue, la notion de trame noire a donc été proposée pour fixer un objectif de préservation ou de restauration d'un réseau écologique propice à la vie nocturne.

- Un devis a été demandé concernant la signalisation horizontale d'Epernay (parking covoitfrage) au Perret : le devis de base est à 4 212,60€HT ; option résine sur la bande du cheminement : 6 030,30€HT ; option tout résine : 7 883,85€HT.
- Les travaux pour l'éclairage public sont en cours de finition. Une visite nocturne est à prévoir avec le prestataire.
- Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) a lancé un appel à projet pour subventionner les communes lorsqu'elles enfouissent leurs réseaux aériens. L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31/12/2025. Une candidature ne sera pas déposée par manque de programme global et le délai trop serré. Demander au SDES quels documents sont nécessaires et quel est le taux de subvention pour pouvoir étudier un programme global sur 2026.
- Le contrat de collecte des ordures ménagères prenant fin le 31 décembre 2025 avec la société Minéris, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) a lancé un appel d'offre cet automne. La société Lély a été retenue. Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Le personnel Minéris dédié à la collecte sur la CCCC a été repris par Lély environnement.

Commission social et animation :

- Une réunion avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) a permis d'évaluer le besoin et le financement du projet de micro-crèche dans la grange Gandy. Il en est ressorti que le fonctionnement, de la compétence CCCC, serait difficile à financer.
- L'Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) a effectué un travail sur l'espace de vie sociale avec en particulier la cuisine partagée, les paniers solidaires et les paniers séniors. Le dispositif paniers solidaires dépasse les prévisions. La caisse d'allocations familiales (CAF) aide au financement de 15 paniers solidaires.
L'AADEC éprouve des difficultés pour le recrutement du personnel.
L'ancienne école de Savoie à Saint-Pierre-d'Entremont est en cours de rénovation et certains espaces seront utilisés par l'AADEC.
Concernant la gratuiterie, les locaux ne sont pas aux normes et trop petits. Ils n'ont pas assez de place pour le stockage.

Conseil d'école :

- Les parents d'élèves demandent à nouveau de travailler sur la cantine et sur le regroupement des écoles d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre d'Entremont via un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec des classes dans chacune des 2 écoles.

Commission travaux :

- Une réunion avec le Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) a été effectuée sur la prise de la compétence assainissement des communes de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie, Saint-Pierre-d'Entremont Isère, Entremont-le-Vieux et Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Le SIEGA est favorable à intégrer les 4 communes sous réserves de la majorité qualifiée de ses communes. La condition est d'adopter les tarifs du SIEGA directement : abonnement 99,62€/an contre 79,50€/an actuellement, consommation 1,5319€/m³ contre 0,93€/m³ actuellement. Il n'y a pas de gros investissements prévus sur la commune mais la mutualisation est intéressante. L'employé communal, la secrétaire de mairie, l'adjoint aux travaux et le Maire seraient soulagés de travail qui serait externalisé. Le SIEGA analysera la possibilité de conduire les travaux qu'il serait bien de réaliser : Les Combes, Les Bessons, Les Gandy et Les Rigauds. Les subventions ne seront attribuées qu'à la condition d'être regroupé. Aujourd'hui le budget général alimente le budget d'assainissement en section de fonctionnement pour l'équilibrer.

Commission urbanisme :

La modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été approuvée lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC).

La modification simplifiée n°3 sera approuvé au prochain conseil communautaire.

La modification simplifiée n°2 concerne des zones 1AU sur Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière. La modification simplifiée n°3 concerne les orientations d'aménagements et de programmations (OAP) et la correction d'erreurs matérielles.

Une information est à faire aux personnes qui ont fait des demandes.

3. Participation gymnase du Syndicat Intercommunal des Sports à Entre-Deux-Guiers (D)

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE DE LA COMMUNE AU PROJET DE NOUVEAU GYMNASSE DU POLE SPORTIF DES RIVES DU GUIERS PORTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

Vu :

- La présentation du projet de construction **d'un nouveau gymnase sur le pôle sportif des Rives du Guiers à Entre Deux Guiers porté par le Syndicat Intercommunal des Sports**, visant à offrir des équipements adaptés aux écoles, collèges, associations et clubs du territoire,
- Le plan de financement du projet et les engagements financiers des différentes communes du bassin de vie,
- Les participations respectives des communes au reste à charge contracté par emprunt,

- La convention de participation financière annuelle au projet de nouveau gymnase du pôle sportif des Rives du Guiers porté par la Syndicat Intercommunal des Sports et jointe en annexe.

Considérant :

- La nécessité de formaliser l'engagement financier de la commune afin de permettre la poursuite du projet,
- Que la participation annuelle de la commune est calculée au prorata de la population municipale sur le montant total du reste à charge de 446 229 €, à un taux d'emprunt de 3,5 % sur 20 ans, soit une annuité prévisionnelle de 32 568 €,
- Que le plan de financement présenté est indicatif et pourra être ajusté par annexe à la convention après signature et contractualisation de l'emprunt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DECIDE d'approuver la convention de participation financière annuelle de la commune au projet de construction **d'un nouveau gymnase sur le pôle sportif des Rives du Guiers à Entre Deux Guiers porté par la Syndicat Intercommunal des Sports** pour un montant de 2 765 €, dans le cadre du financement par emprunt du reste à charge du projet.
2. PREND ACTE que le plan de financement est prévisionnel et sera ajusté par annexe à la convention après signature et contractualisation de l'emprunt.
3. AUTORISE le Maire à signer cette annexe financière dès qu'elle sera produite, ainsi que la convention jointe avec le Syndicat Intercommunal des Sports, et tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cet engagement.
4. DONNE MANDAT au Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires au suivi et à l'exécution de cette participation.

La présente délibération est rejetée à l'unanimité.

Votes contre : 12

Tous les élus ont voté unanimement contre cette délibération.

Des financements sont déjà donnés à Entre-Deux-Guiers via la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et via des subventions du Département.

Le calcul de la participation est basé sur la population municipale. Seulement 22 collégiens habitant à Entremont-le-Vieux vont aux collèges des Echelles et d'Entre-Deux-Guiers sur 630 élèves soit environ 3% du total. Les collégiens ne restent que 4 ans.

4. Convention assistance technique départementale assainissement technique (D)

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3232-1 et suivants, et R3232-1 et suivants,

Madame le Maire informe les membres du conseil de la proposition du département pour une assistance technique départementale pour l'assainissement collectif.

Le département apporte au bénéficiaire une assistance technique pour l'aider dans la gestion de son service, en particulier pour la gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le département concernant l'assistance pour l'assainissement collectif.

Votes pour : 12

2. **TRAVAUX**

1. Complexe salle polyvalente/auberge/camping - rénovation énergétique et réseau de chaleur (D)

APPROBATION DU MARCHÉ – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – COMPLEXE SALLE POLYVALENTE/AUBERGE/CAMPING

Vu la délibération n°30-2020 du 8 juin 2020 qui autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux relatifs à la rénovation énergétique concernant le complexe salle polyvalente / auberge / camping et le lancement de l'appel d'offres correspondant du 30/09/2025 au 07/11/2025 ;
Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la tenue de la commission d'appel d'offres du 03/12/2025 qui a analysé les offres reçues et qui propose de retenir les entreprises les mieux-disantes.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve les marchés avec les entreprises suivantes :

➤ lot 1 : Isolation intérieure toiture et comble

Entreprise « LAYE PLATERIE »

Montant du marché : 48 530.80€ HT

➤ lot 2 : Chauffage – ECS – Ventilation

Entreprise « ALAIN TODESCHINI »

Montant du marché : 89 423.00€ HT

➤ lot 3 : Menuiserie extérieure – Protection solaire

Entreprise « MENUISERIE DAVID JENNEPIN »

Montant du marché : 120 712.00€ HT

➤ lot 4 : Désamiantage – Charpente – Couverture – Zinguerie

Entreprise « MRB »

Montant du marché : 119 409.90€ HT

➤ lot 5 : Solaire thermique

Entreprise « DST ENERGIES »

Montant du marché : 41 093.19€ HT

Votes pour : 12

**APPROBATION DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU COMPLEXE SALLE POLYVALENTE/AUBERGE/CAMPING –
SAVOIE DIAGNOSTICS**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'un audit énergétique du complexe salle polyvalente / camping / auberge a été effectué par l'entreprise ENER'BAT,
- rappelle l'approbation des devis de l'entreprise « ENER'BAT » pour AMO – Rénovation énergétique du complexe salle polyvalente/auberge/camping,
- précise qu'il est obligatoire selon les textes réglementaires et les normes en vigueur d'effectuer un diagnostic amiante avant tout travaux,
- présente le devis de l'entreprise « SAVOIE DIAGNOSTICS » concernant le diagnostic amiante du bâtiment,
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 1 008.33€HT soit 1 210.00€TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « SAVOIE DIAGNOSTICS » de 1 008.33€HT soit 1 210.00€TTC
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour : 12

2. Renouvellement contrat de gestion énergétique déléguée – Ener'Bat (D)

**APPROBATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET DE SUIVI
ENERGETIQUE – ENER'BAT**

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat de maintenance de l'ensemble du patrimoine bâti qui nous lie avec Ener'Bat arrivant à échéance au 31/12/2025 et propose de le renouveler pour une durée de deux ans.

Les bâtiments concernés sont :

1. L'école communale
2. La chaufferie granulés (dont la sous-station du musée et des ateliers communaux)
3. La mairie hors chaufferie
4. Les bureaux, librairie, boulangerie
5. Le musée

Le contrat concerne les prestations suivantes :

1. Centrale de traitement d'air ou ventilation mécanique contrôlée
2. Chaufferie centrale et sous-stations
3. Régulation et pilotage des installations

Le coût annuel de la prestation s'élève à 6 750€ HT soit 8 100€ TTC. La facturation sera faite mensuellement. Elle sera de 562.50€ HT soit 675.00€ TTC. Le taux horaire proposé en cas d'intervention supplémentaire est de 100€ HT soit 120€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contrat d'entretien, de maintenance et de suivi énergétique proposé par Ener'Bat d'un montant de 6 750€ HT annuel soit 8 100€ TTC.
- Approuve le taux horaire en cas d'intervention supplémentaire à 100€ HT soit 120€ TTC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Votes pour : 12

3. Aménagement de sécurité sur la route des Minets au hameau des Pins – BRON (D)

Les travaux ont nécessité l'utilisation de brise-roche. Le volume ne pouvait pas être estimé avant la réalisation du chantier, de même pour le volume de remblai.

Un avenant doit être établi :

- en + : terrassement 118m³ ; brise roche 316 m³
- en - : essai laboratoire

APPROBATION AVENANT N°1 – AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTE DES MINETS AUX PINS – SARL LES FILS DE H. BRON

Vu la délibération n°30-2020 du 8 juin 2025 qui autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché « Aménagement de sécurité - Route des Minets au hameau des Pins » signé avec l'entreprise « SARL LES FILS DE H. BRON » pour la partie « Terrassements généraux ».

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 34 388.60 € HT soit 41 266.32 € TTC

Madame le Maire présente la situation pour l'avenant n°1 d'un montant de :

- Plus-value 8 088.00€ HT soit 9 705.60€ TTC

Soit un nouveau montant du marché : 42 476.60€HT soit 50 971.92€TTC

Votes pour : 12

3. **TOURISME, AGRICULTURE, FORET**

1. Convention de partenariat sur le site du Désert entre commune/4C/ADRETS (D)

CONVENTION PARTENARIAT SITE DU DÉSERT – COMMUNE/4C/ADRETS

L'ADRETS est une association spécialisée dans l'accompagnement des transformations des territoires alpins, notamment en observant les dynamiques locales liées aux services, à l'innovation sociale et à la coopération territoriale. Elle s'intéresse particulièrement à la robustesse territoriale, c'est-à-dire la capacité des territoires de montagne à rester fonctionnels et habitables malgré les incertitudes et les changements rapides, dépassant ainsi les notions classiques de résilience ou de performance.

L'association anime un réseau de partenaires dans les Alpes, conduit des expérimentations concrètes et produit des ressources pour influencer les politiques publiques sur l'habitabilité en milieu rural montagnard.

L'association ADRETS est lauréate d'un appel à projet de la Fondation de France et , dans le cadre d'un partenariat avec la commune d'Entremont-le-Vieux et la communauté de communes Cœur de Chartreuse, elle pourrait apporter un soutien stratégique et opérationnel en jouant un rôle de facilitateur entre acteurs locaux, en structurant la démarche de robustesse et de coopération, en connectant le projet à d'autres initiatives et au monde de la recherche, et en documentant les apprentissages pour renforcer la durabilité et la reproductibilité du projet.

Le partenariat n'engage pas financièrement la commune, les frais étant totalement pris en charge par l'ADRETS.

Madame le Maire souhaite ainsi profiter de ce partenariat pour réfléchir au devenir de la station du Désert.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse et l'ADRETS
- autorise Madame le Maire à procéder au règlement de la cotisation annuelle de 100€ pendant 3 ans

Votes pour : 12

4. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. Atlas de biodiversité communal

Une réunion avec le chargé de mission du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) pour piloter les atlas de biodiversité communal (ABC) s'est tenue le 12 décembre 2025. 15 communes du Parc se sont inscrites dans la démarche pour une durée de 3 ans. Ce travail repose sur 2 axes : inventaires et animations / sensibilisation. Des appels d'offres sont en cours pour recruter des prestataires pour les différentes missions. Une participation citoyenne est prévue. Concernant l'animation le programme prévoit des sensibilisations dans les écoles.

2. Site d'escalade

L'assurance « Groupama » accepte d'intégrer le site d'escalade des Rigauds dans l'assurance communale. Lorsque l'assurance sera souscrite la commune pourra signer la convention avec les propriétaires.

Le Département propose de présenter le dossier à la commission départementale des espaces et sites d'intérêt (CDESI).

Le département accompagne la commune pour la signalétique et la sécurité.

A la suite des coups de vent, beaucoup d'arbres secs sont tombés. La commune va contacter les propriétaires des parcelles sous le site pour prévoir la coupe des arbres dangereux.

3. Espace naturel sensible

Le premier comité de pilotage se tiendra le 23 janvier 2026 en mairie.

5. **PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSÉE**

1. Regroupement pédagogique intercommunal

Le regroupement des écoles d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre-d'Entremont avec des classes à Entremont-le-Vieux et d'autres à Saint-Pierre-d'Entremont nécessite un moyen de déplacement entre les 2. Cela amène à se questionner sur le nombre d'enseignants.

Le risque identifié par les membres du conseil municipal d'un regroupement serait, à moyen terme, la fermeture de l'école d'Entremont-le-Vieux.

Le conseil municipal, à ce stade, sans étude approfondie, se prononce plutôt défavorablement à un RPI.

2. Personnel communal

Recherche de personnel de remplacement pour un agent de l'école en arrêt.

QUESTIONS DIVERSES

Vœux 2026 :

- Carte de vœux 2026 : les élus souhaitent mettre une photo du Musée.
- Les vœux 2026 de la commune seront prévus le samedi 17 janvier 2025 à 19h00.

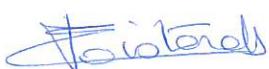
Déco noël 2025 :

La décoration de Noël sur la place de la fontaine est très réussie et appréciée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal est prévu le 21/01/2026.

Le secrétaire de séance,
BOISTARD Sylvie



Le Maire,
LENFANT Anne



